

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2011027	Date d'inspection Le 26 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie ABC Trois		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	15 sept. 2022	26 sept. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.	27(b)	23 sept. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspecteur a observé que le consentement relatif au bain était manquant dans les dossiers d'enfants vérifiés. Suite à une discussion avec la responsable, la garderie doit obtenir le consentement écrit du parent ou tuteur de l'enfant avant de changer un enfant en cas de maladie ou de vêtement souillé.			
Commentaires généraux			
Durant l'inspection de suivi, le ratio est respecté.			

original signé par

Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 septembre 2022

Date

original signé par

Stéphanie Macmullin-Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 septembre 2022

Date